EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 23 mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. MONDOLONI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. MARCANGELI
M. PUGLIESI	à	M. MONDOLONI
M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
Mme SICHI	à	Mme BERNARD

Etaient absents :
M. CAU, Mme JEANNE, M. DELIPERI, M. RENUCCI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 mars 2015	Délibération N°2015/93

Programmation Cycles de Conférences à l'Espace Diamant 2015.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la programmation de l'Espace Diamant, un cycle de conférences est proposé au public. Ces rencontres, qui permettent analyses et discussions ouvertes à toutes les réflexions contribuent à nous faire mieux comprendre le monde contemporain (économie, sociologie, histoire, culture, art) et s'organisent selon des thématiques différentes.
Dans ce cadre la ville d'Ajaccio propose des conférences (thématique Napoléonienne, patrimoniale, historique et sur les grands débats contemporains…) et met en place différents partenariats :

Le cycle *'Art et psychanalyse'* organisé en partenariat avec la Société Corse des Etudes Freudiennes.
Considérant que la psychanalyse touche de près tout ce que peut apporter l'art à l'humain, c'est à travers la rencontre avec une œuvre d'art, qu'un auteur ou un clinicien nous fait part de sont analyse et permet de comprendre avec une autre approche les œuvres

Le cycle *'Culture et Patrimoine corses'* en partenariat avec les éditeurs corses
Spécialistes, écrivains et historiens présentent le fruit de leurs réflexions, formalisées dans leurs ouvrages parus ou à paraître aux éditions Piazzola, Albiana ou Colonna Editions. Ces rencontres permettent de valoriser et faire connaître toute la production régionale.

Le cycle réalisé avec L'Université de Corse à travers **la Chaire Universitaire « L'Esprit Méditerranéen Paul Valery »,** qui invite des professeurs de Méditerranée et d'ailleurs, pour animer des conférences selon une thématique spécifique.
Les crédits afférents à cette programmation des conférences à l'Espace Diamant seront proposés au chapitre 65, fonction 33, article 6574 du budget de l'exercice 2015 ;

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la proposition du cycle de conférences présentées à l'Espace Diamant pour 2015.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à cette programmation.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme GUERRINI, Adjointe Déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 mars 2015

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La proposition du cycle des conférences présentées à l'Espace Diamant pour 2015.

AUTORISE M. le Maire

A signer tous les actes administratifs relatifs à cette programmation.

DIT

Que les crédits afférents seront proposés à l'inscription au chapitre 65, fonction 33, article 6574 du budget de l'exercice 2015 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO
CORSE DU SUD

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150327-2015_93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2015
Publication : 27/03/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation